

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Sciences Economiques et Sciences de Gestion (EDGE)

- Université Bretagne Loire – UBL
- Université Bretagne Occidentale – UBO
- Ecole Normale Supérieure de Rennes - ENS Rennes
- Université de Rennes 1
- Université d'Angers – UA
- Ecole des hautes études en sante publique - EHESP
- Groupe ESA
- Université du Maine
- Agrocampus Ouest - Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- Ecole des mines de Nantes
- Ecole Centrale de Nantes
- Université de Bretagne-sud – UBS
- Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information
- Télécom Bretagne

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Sébastien Lotz, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Sébastien LOTZ, Université Paris 2 Panthéon-Assas

Experts :

M. Serge DAUCHY, Université Lille 2 Droit et Santé

Mme Emmanuelle NEGRE, Université de Montpellier

M. Marc ORTOLANI, Université de Nice Sophia Antipolis

Délégué scientifique du HCERES :

M. Benoît MULKAY

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

Durant la période 2008-2016, la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Européenne de Bretagne (UEB) comportait dix-sept Écoles doctorales (ED). La restructuration consécutive à la création, à l'échelle de deux Régions (Bretagne ; Pays de la Loire) et de deux Académies (Rennes ; Nantes), de la ComUE Université Bretagne Loire (UBL) conduit à la création, à partir du paysage doctoral existant, de onze nouvelles ED, toutes interrégionales, disciplinaires ou thématiques. L'ED *Sciences Economiques et Sciences de Gestion* (EDGE) est l'une d'entre elles. Créée par restructuration, elle est issue du regroupement disciplinaire d'unités de recherche (UR) provenant de l'ED *Sciences de l'homme, des organisations et de la société* (ED SHOS n°505) et l'ED *Droit, économie, gestion, environnement, société, et territoires* (ED DEGEST n°501). Cette restructuration a donné naissance principalement à deux nouvelles écoles : l'ED EDGE délivrant le doctorat en « Sciences Economiques » et « Sciences de Gestion », et l'ED *Droit et Science Politique* (DSP) pour les mentions « Droit », « Science Politique » et « Information/Communication ».

L'ED SHOS a un effectif total de 203 enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger les recherches (HDR) et de 351 doctorants. Parmi ces doctorants, 91 sont inscrits en sciences de gestion et 36 en sciences économiques. Ils sont localisés pour 31 à Brest, 6 à Vannes/Lorient et 90 à Rennes. A Brest, on compte neuf enseignants-chercheurs et chercheurs HDR de Sciences Economiques et Sciences de Gestion, contre quatre à Vannes/Lorient et 79 à Rennes.

Pour sa part, l'ED DEGEST a un effectif total de 156 HDR et 469 doctorants. Parmi ces derniers, 180 sont inscrits en sciences économiques et de gestion, et sont localisés pour 109 à Nantes, 60 à Angers et 11 au Mans. Cette ED regroupe 97 enseignants-chercheurs et chercheurs HDR de sciences économiques et sciences de gestion, dont 47 à Nantes, 34 à Angers, et 16 au Mans.

Une projection réalisée à partir de ces éléments permettra à l'ED EDGE, l'une des cinq écoles du secteur Science humaines et sociales (SHS) de l'UBL, de disposer des effectifs suivants : 189 HDR et 307 doctorants. Du point de vue géographique, il y aura 79 encadrants HDR et 90 doctorants à Rennes, 47 HDR et 109 doctorants à Nantes, 34 HDR et 60 doctorants à Angers, 9 HDR et 31 doctorants à Brest, 4 HDR et 6 doctorants à Vannes/Lorient, et 16 HDR et 11 doctorants au Mans.

L'ED EDGE disposera ainsi d'effectifs relativement importants pour lesquels il faudra veiller à la qualité des recrutements, de la formation doctorale et de l'insertion.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Du point de vue de sa gouvernance, l'ED SHOS s'appuie sur un Bureau et un Conseil dont la composition (25 membres) est conforme à l'arrêté de 2006. En revanche, ce Conseil se réunit en moyenne un peu moins de trois fois par an (trois réunions annuelles au minimum sont préconisées par les textes en vigueur) sur les différents sites de l'ED. Les relevés de ses décisions sont diffusés sur le site web de l'ED et les comptes rendus sont transmis sur demande. L'ED dispose d'un règlement intérieur relatif à son fonctionnement, au cursus et à l'encadrement doctoral. Les importants changements dans l'équipe de direction (directeur et directeurs adjoints) ne semblent pas avoir eu d'impact négatif sur la bonne gouvernance de l'ED.

L'ED DEGEST s'appuie sur un Conseil de 26 membres, qui pour assurer la représentation de toutes les UR, n'est pas strictement conforme à l'arrêté de 2006. Les réunions du Conseil sont assez fréquentes (au moins quatre par an) et les relevés de décision sont communiqués *via* une liste de diffusion et le site web de l'ED. Cette ED dispose également d'un Bureau composé du directeur, des deux directeurs adjoints, qui sont également directeurs de site (Le Mans, Angers) et cinq autres membres.

S'inspirant des meilleures pratiques en sciences économiques et de gestion des écoles doctorales dont elle est issue, l'ED EDGE s'appuiera sur un Conseil conforme à l'arrêté de 2006 et au projet d'arrêté en cours d'élaboration relatif aux études doctorales. Sa composition tiendra compte du poids respectif des sites et des UR de rattachement. Son Bureau sera composé du directeur de l'ED et des six directeurs-adjoints représentant les six sites de l'ED (Angers, Brest, Le Mans, Nantes, Rennes et Vannes. Celui-ci prévoit douze représentants des UR rattachées et établissements co-accrédités (dont les sept directeurs ou directeurs adjoints), cinq représentants des doctorants (Angers, Brest/Vannes, Le Mans, Nantes, Rennes), et pourra avoir des invités selon les sujets abordés. Les réunions fréquentes de ce Bureau compenseront la fréquence plus faible des réunions du Conseil (deux par an prévues seulement).

En termes de moyens, l'ED SHOS dispose d'un secrétariat général (deux personnes) et de secrétariats de site ; elle a recours également aux personnels des services mutualisés de l'ancienne ComUE UEB. Concernant les locaux, elle dispose de deux bureaux et de moyens techniques adaptés, de locaux *open space* pour les doctorants, d'une salle qui leur est dédiée à la bibliothèque universitaire et de salles de formation à usage ponctuel. Son budget est d'environ 35 000 € annuels (soit moins de 100 € par doctorant), utilisé à 43 % pour les formations, 22 % pour l'ouverture internationale et 15 % pour le fonctionnement. L'ED DEGEST s'appuie sur un secrétariat (un agent de catégorie C) localisé à l'UFR de Médecine pour des raisons de mise en commun des moyens. Son budget annuel n'est que de 17 000 € environ depuis 2012 (soit 36 € par doctorant), alors qu'il s'élevait à 21 000 € en 2011. La moitié de ce budget (10 500 € en 2013) est consacrée aux soutenances de thèse, et un tiers (6 800 €) aux formations.

L'ED EDGE devrait s'appuyer sur un secrétariat situé au sein de l'UFR de Droit de l'Université Rennes 1, dans le même local que le secrétariat de l'ED DSP pour faciliter la transition, et à proximité des locaux mis à disposition des doctorants. Elle aura également recours aux services mutualisés de l'Ecole des docteurs et à des gestionnaires de sites, précisément à Angers, Brest, Le Mans, Nantes et Vannes. Aucun budget n'a pour l'heure été affecté à l'ED EDGE mais il est important que celle-ci puisse bénéficier des moyens lui permettant d'assurer l'accompagnement doctoral d'environ 300 inscrits. En particulier, le fait que trois écoles doctorales relevant du secteur SHS soient rattachées à un seul département scientifique, tandis que toutes les autres disposent chacune d'un département scientifique qui leur est spécifique, ne doit pas être préjudiciable à ce secteur ; l'ED EDGE doit donc pouvoir bénéficier de la reconnaissance et du soutien nécessaires pour accomplir sa mission.

Les outils de communication dont disposent les ED fondatrices semblent performants : pour l'ED SHOS, un site web efficace, une signalétique appropriée, une rentrée solennelle et une large documentation d'information (flyers, livret d'accueil du doctorant, mémento du directeur de thèse) mais également une réunion d'information pour les étudiants de 2nde année de master (M2). Au sein de l'ED DEGEST, on utilise largement des listes de diffusion, le site web de l'école ainsi que l'application LUNAM docteur (du nom de l'ancienne ComUE Université Nantes Angers Le Mans, UNAM) pour les démarches administratives des doctorants. Pour autant, certains doctorants ont encore quelques difficultés à identifier les actions et formations émanant de leur ED, dont il faudra veiller à améliorer la visibilité et la complémentarité.

L'ED EDGE reprendra à son compte les meilleurs aspects de ce dispositif, en particulier le séminaire de l'école à destination des étudiants de M2 susceptibles de s'engager dans un projet doctoral, sans pour autant négliger d'attirer des candidats venant de l'extérieur. De même, il semble que la Charte de thèse (bilingue) adoptée en 2010 pour les huit ED de la ComUE UEB sera conservée. Enfin, cette ED bénéficiera de l'application Amethis V3 (Accès Multi Etablissements aux Thèses, à l'International et au Suivi des doctorants et docteurs), logiciel dont l'objectif est d'améliorer la gestion des doctorants dans toutes les phases du parcours doctoral.

En ce qui concerne le choix des sujets de thèse, selon une pratique répandue dans le domaine des SHS, aucune des deux ED (SHOS et DEGEST) n'intervient au stade de la conception des projets, laissée aux directeurs de thèses et aux laboratoires. Le projet de l'ED EDGE ne modifie pas cette pratique. Dans le même esprit, dans chacune des ED dont le bilan est évalué, l'inscription en thèse n'est pas restreinte aux candidats financés et aucun critère précis ne semble affiché ni utilisé pour opérer une sélection à l'entrée en doctorat. En revanche, pour les contrats doctoraux, l'ED SHOS procède à un concours très formalisé avec appel à candidatures sur projets et audition par des commissions disciplinaires distinctes, en vue du recrutement des meilleurs candidats, sans tenir compte de quotas par UR ou par mention de doctorat. L'ED SHOS dispose depuis peu d'une plateforme numérique pour l'organisation dématérialisée du concours de recrutement et organise un « séminaire de l'école doctorale » destiné à recruter les meilleurs étudiants de M2. L'ED DEGEST a adopté une procédure assez proche : pour les contrats doctoraux, un concours est également organisé avec une limite de deux candidats par M2, une audition devant un « comité des sages » (tournant) qui propose un classement au Conseil de l'ED. Par ailleurs, il semble que dans toutes les ED évaluées, le concours pour les contrats doctoraux soit organisé par sites, et donc sans uniformité à l'échelle de l'ED.

Le projet de l'ED EDGE n'entend pas restreindre l'accès au doctorat aux seuls doctorants financés mais souhaite afficher des critères d'excellence, c'est-à-dire effectuer une sélection des candidats sur la base de leurs notes et rang de sortie en M2. Pour les contrats doctoraux ordinaires, l'ED organisera un concours basé sur des critères de sélection fondés sur l'excellence du dossier, la pertinence du projet et la motivation des candidats. Elle souhaite également généraliser la présence de membres extérieurs au site dans les comités de sélection et communiquer sur les contrats doctoraux ouverts dans chaque établissement et chaque site.

Comme dans la plupart des ED en SHS, le taux de financement des thèses reste assez faible. Sur l'ensemble de ses doctorants, l'ED SHOS annonce un taux de financement se situant entre 25 et 30 %, et sur les entrants entre 25 et 40 %, en ne tenant pas compte, à juste titre, des doctorants salariés. Cette ED peut compter sur un nombre variable (entre 15 et 24) de contrats doctoraux (Région, politique d'établissement et contrats non fléchés), et huit conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Pour 2014-2015, l'ED DEGEST annonce 58 doctorants financés pour 103 inscrits (allocations ministérielles, allocations sur contingent présidence/pôles d'excellence, Région, allocations fléchées coopération internationale, CIFRE et bourses de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, organismes de recherche, fondations, bourses d'Etats étrangers), mais intègre dans son calcul les doctorants salariés. Dans le projet, il est annoncé que l'ED EDGE veillera à ce que le nombre de contrats doctoraux soit respectueux de son importance quantitative, de son encadrement scrupuleux et de l'excellence des résultats d'insertion professionnelle. A l'évidence, un effort doit être poursuivi dans ce sens de la part de tous les établissements (en particulier l'Université de Nantes, où le nombre de contrats doctoraux en économie/gestion varie entre zéro et un par an). On peut espérer qu'une politique volontariste en matière d'inscriptions et de maîtrise des taux d'encadrement aura aussi pour conséquence l'augmentation de la proportion de doctorants financés. Le projet de l'ED EDGE annonce un objectif de 80 % de thèses financées. Le comité d'experts HCERES s'interroge sur le caractère réaliste de cet objectif, sans accompagnement de financements appropriés ou sans réduction drastique des effectifs.

L'ED SHOS s'appuie sur douze UR, notamment les UMR (Unités mixtes de recherche) CNRS Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (CRAPE), et Centre de Recherches en Economie et Management (CREM) ; ou encore l'UMR INRA - Agrocampus Ouest : Structures et Marchés Agricoles, Ressources et Territoires - Laboratoire d'Etudes et de recherche en Economie (SMART-LERECO). Elle comporte aussi deux équipes d'accueil (EA) en sciences de gestion et en économie : Information, Coordination, Incitations (ICI) et Institut de Recherche sur les Entreprises et les Administrations (IREA) qui fusionneront pour le prochain contrat sous le nom de Laboratoire d'Economie et de Gestion de l'Ouest (LEGO). L'ED SHOS permet de délivrer des doctorats avec mention Droit, Sciences économiques, Sciences de gestion, Science politique, Philosophie et Information-Communication. Concernant l'ED DEGEST, le périmètre de l'école inclut onze UR, dont trois sont spécialisées en Economie ou en Sciences de gestion : le Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes Atlantique (LEMNA) à Nantes, le Groupe de Recherche Angevin en Economie et Management (GRANEM) à Angers et le Groupe d'Analyse des Itinéraires et Niveaux Salariaux (GAINS) au Mans.

L'ED EDGE bénéficiera d'un resserrement disciplinaire et s'appuiera sur deux UMR CNRS (le CREM (déjà cité) et l'EXCESS (ENSAE/ENSAI - X - Centre d'Economie, Statistique et Sociologie), une UMR INRA - Agrocampus Ouest (SMART-LERECO, déjà cité) ; quatre EA (le GAINS, le GRANEM, le LEGO et le LEMNA, tous déjà cités), l'ensemble ne relevant que du secteur économie et gestion. D'autres UR propres pourraient être associées à l'ED EDGE : le Laboratoire de Recherches en Gestion et en Économie de la Consommation et de l'Innovation Alimentaire (LARGENCIA), de l'Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS), le Laboratoire de Recherches en Sciences Sociales (LARESS) de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, le Centre d'Études et de Recherche pour l'Aide à la Décision (CERAP) de l'École Supérieure Angevine en Informatique et Productique (ESAIP), le laboratoire de recherche de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA), et l'unité propre de recherche de l'école supérieure de commerce Audencia de Nantes. La qualité de toutes ces entités de recherche apportera certainement une plus-value à l'école doctorale dans sa mission de formation des doctorants. La cohérence entre le nouveau périmètre disciplinaire (économie/gestion) de l'ED EDGE et celui des laboratoires rattachés sera également renforcée.

Les entretiens entre les comités d'évaluation des UR en Economie et Sciences de Gestion, et la direction de l'ED DEGEST ou de l'ED SHOS révèlent des pratiques et des implications variables suivant les unités. Certaines sont très actives et fortement impliquées dans la direction et le fonctionnement de leur école doctorale, d'autres sont davantage périphériques et moins actives, selon leur localisation ou les spécificités de leurs domaines de recherche. Il conviendra d'homogénéiser les bonnes pratiques concernant le suivi des doctorants et les formations disciplinaires dans les différentes UR par une politique propre à l'ED EDGE, ce que le resserrement disciplinaire devrait permettre.

Les efforts consacrés par les ED fondatrices sur leur ouverture nationale et internationale méritent d'être salués. L'ED SHOS, prenant appui sur le Collège doctoral International de l'UEB soutient la mobilité de ses doctorants ; cette politique est d'autant plus nécessaire qu'un nombre croissant de diplômés de l'ED se tournent vers des carrières internationales. Ainsi, 22 % du budget sont consacrés à la rubrique « international » (co-financements des mobilités internationales). Le nombre des doctorants étrangers est également assez élevé (environ 35 %), signe de l'attractivité internationale de l'ED. En revanche, le nombre des thèses en cotutelles est en déclin (19 en 2014-2015 pour 14 nationalités) et l'ED est consciente des problèmes consécutifs à l'internationalisation, tels que l'accueil des doctorants étrangers, la langue de travail des doctorants ou le financement des déplacements de membres de jury étrangers. L'ED DEGEST justifie également d'un nombre important de doctorants étrangers (157 en 2013-2014, soit 47 % de la totalité inscrits). Les doctorants de cette école ont aussi la possibilité de bénéficier du label « Thèse Mention Européenne », et un effort louable est à souligner dans la prise en charge de la mobilité des doctorants (avec un budget annuel de près de 7000 €). Il sera important de conserver cette dynamique en termes de mobilité internationale des doctorants au sein de l'ED EDGE, et d'encourager les cotutelles engagées récemment par l'ED SHOS avec des universités canadiennes et américaines. De tels liens pourraient également favoriser les post-doctorats à l'étranger, peu développés actuellement.

- Encadrement et formation des doctorants

Les indicateurs d'encadrement des ED fondatrices ne sont pas encore totalement satisfaisants. L'ED SHOS est certainement la plus active dans la maîtrise de ses flux et sa politique d'encadrement. Elle annonce 351 doctorants pour 203 HDR, dont 144 sont actifs comme directeur ou co-directeur de thèse. Plus précisément, la moyenne est actuellement de 1,7 doctorant par HDR potentiel et de 2,4 par encadrant HDR effectif. Cette ED limite à dix le nombre maximal de doctorants (et à trois le nombre d'inscrits la même année) pour un même directeur de thèse. Elle réduit également le nombre de thèses pour les trois encadrants les plus sollicités de l'ED qui, de 2010 à 2014, sont passés à moins de dix directions de thèse. L'ED encourage aussi les jeunes enseignants-chercheurs en autorisant ponctuellement des codirections en vue de préparer leur HDR et propose ainsi un véritable apprentissage à la fonction de directeur de thèse. Concernant le nombre de soutenances annuelles, elles sont remontées à 63 en 2014-2015 après un creux à 44 en 2013-2014. L'ED SHOS cherche aussi à réguler les flux d'entrée en doctorat (100 en 2012-2013, 99 en 2013-2014 et 52 en 2014-2015) et veut maîtriser la durée des thèses dont la médiane est de 57 mois (4 ans et 9 mois), ce qui est convenable pour les disciplines couvertes. Cette école annonce qu'il n'y a quasiment plus de thèses dont la durée dépasse sept ans et, effectivement, moins de 20 % des thèses ont une durée supérieure à six ans. En 2014-2015, douze doctorants ont été réinscrits en 7^{ème} année et plus (précisément huit en 7^{ème} année, deux en 8^{ème} et deux en 9^{ème}). Sans doute cela constitue-t-il un progrès, puisqu'ils étaient près de trente dans le même cas en 2011-2012, mais il conviendrait de poursuivre cet effort, et faire cesser ces exceptions. Concernant le nombre de thèses soutenues, la politique mise en œuvre par l'ED pour hâter la soutenance de ses doctorants peu pressés d'achever leur thèse semble efficace. Enfin, le taux d'abandon a eu tendance à augmenter (35 abandons explicites en 2014-2015), ce qui pourrait paraître inquiétant. Toutefois, il semble qu'il s'agisse plutôt de la conséquence de la politique de l'ED poussant les doctorants à achever leur thèse, dont certains, incapables de finir, préfèrent abandonner. D'ailleurs, au moment de l'inscription pour l'année 2015-2016 ce nombre est tombé à 18.

Pour l'ED DEGEST, les données fournies sont moins précises. Cette école accueille aujourd'hui 469 doctorants pour 156 HDR, ce qui porte le taux d'encadrement à 3, sans que ne soit précisée la proportion de chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR qui dirigent véritablement des thèses. Toutefois, l'ED limite à 10 le nombre de doctorants par direction de thèse. L'ED DEGEST annonce également entre 90 et 120 inscriptions et entre 46 et 56 soutenances par an (33 seulement en 2014-2015, ce qui paraît assez faible au vu des effectifs). Le taux de déperdition n'est pas précisé, mais le rapport entre le nombre d'entrants et le nombre de soutenances fait apparaître un résultat assez peu satisfaisant. On note également une diminution du nombre annuel de soutenances (63 en 2012-2013, 33 en 2014-2015, soit une moyenne de 54 par an sur cinq ans). Pour la période 2011-2015, la durée moyenne des thèses est de 69 mois (5 ans et 9 mois) ce qui reste relativement élevée. Cette donnée est présentée comme conforme aux exigences des CNU du secteur SHS et est en partie imputée à la longueur particulière des thèses de Géographie ; cette dernière précision sera toutefois infirmée à l'occasion de l'évaluation sur site de l'ED *Sciences de la mer et du littoral*, évaluée parallèlement, et dont certains géographes provenant de DEGEST feront partie.

Dans le projet de l'ED EDGE, le nombre de thèses susceptibles d'être dirigées en tout ou partie par une même direction sera probablement abaissé à neuf, voire moins. L'ED affiche également une politique volontariste de maîtrise des dérogations d'inscription permettant, dans le respect de la diversité des situations, de réguler la durée des thèses au-delà de la 3^{ème} année. En particulier, aucune réinscription ne sera automatique d'une année sur l'autre pendant les trois premières années (soutien formel du directeur de thèse obligatoire ou rapport du comité de thèse nécessaire pour toute réinscription), et des auditions auront systématiquement lieu au-delà de la 4^{ème} année. Quant à la politique envisagée pour réduire le taux d'abandon, il s'agira d'appréhender au cas par cas les abandons tardifs dont les causes

peuvent être multiples, et d'éviter les abandons qui interviennent en première année de thèse par une politique plus sélective à l'inscription (sur notes et classement en M2). Enfin, l'ED EDGE souhaite mener un plan d'actions visant à attirer un grand nombre de bons candidats, à limiter les inscriptions en thèse sans financement (en augmentant toutefois le nombre de thèses financées), à poursuivre l'objectif d'une durée de thèse inférieure à quatre ans, et à promouvoir l'encadrement doctoral auprès des titulaires de l'HDR qui ne dirigent pas encore de thèse afin d'abaisser le nombre de doctorants par HDR et d'encourager les co-encadrements.

L'offre de formation doctorale actuelle de l'ED SHOS est très diversifiée et bénéficie d'une forte mutualisation avec les autres ED de l'UEB, un important catalogue de formations complémentaires étant proposé aux doctorants. Les doctorants ont ainsi accès à des formations disciplinaires de haut niveau, des formations transversales, des formations professionnalisantes, mais aussi des formations à l'enseignement supérieur, des formations « méthodologie et valorisation de la thèse », « entreprise », ainsi que des journées scientifiques de formations à la recherche. Au sein de l'ED SHOS, 43 % du budget de 2013 est consacré à la formation. Les doctorants doivent accumuler trente crédits à l'issue des trois premières années de thèse. Des dérogations trop nombreuses sont cependant admises. Le contenu des formations, notamment celles qui sont disciplinaires et méthodologiques, sont décrites avec précision dans des fiches, permettant ainsi aux doctorants d'opérer leurs choix en toute connaissance de cause. L'animation auprès des doctorants est aussi un point positif à mettre au crédit de cette école doctorale dynamique : on retiendra l'organisation de séminaires transversaux, de rencontres entre doctorants, de *workshops*, de forums professionnels et de tables rondes avec les anciens docteurs professionnels, sans compter la participation aux Doctoriales.

Dans un même schéma, l'offre de formation au sein de l'ED DEGEST est riche et articulée (plus de 200 heures sont proposées chaque année) et représente 6 800 €, soit un tiers de son budget annuel. Chaque formation fait l'objet d'une évaluation. Un minimum de 100 heures de formation est exigé, réparties sur les trois premières années de thèse. Si cette condition n'est pas remplie, la demande de dérogation pour une 4^{ème} année n'est pas recevable, hormis pour les doctorants salariés, sous contrat CIFRE, les ATER (attachés temporaires à l'enseignement et la recherche), les résidents à l'étranger, et les doctorants en cotutelles, pour lesquels les obligations de formation sont allégées.

Malgré ces points encourageants, les doctorants auditionnés par le comité HCERES sont assez critiques au regard de cette offre de formation, parfois tardive et inadaptée pour les moniteurs, mal différenciée quant à son origine (ED ou collège doctoral), et générant des déplacements. Ils reconnaissent que, peu flexible au début, le dispositif de formation est en cours d'amélioration. Un effort sur l'offre de formation disciplinaire (nombre d'heures, choix des matières proposées) devrait être fait par la future ED EDGE pour satisfaire les besoins et l'intérêt des doctorants en Sciences économiques des différents sites. La mutualisation des heures de formation au sein de l'ED EDGE devrait permettre d'améliorer significativement cette offre disciplinaire.

Dans le projet de l'ED EDGE, sous réserve des cas de dispense et de dérogation, la formation doctorale sur trois ans pourra correspondre à 100 heures effectives (disciplinaires, transversales et professionnalisantes). Les formations disciplinaires (cours fondamentaux et méthodologiques) devront être suivies pendant les deux premières années de doctorat, et l'ED pourra s'appuyer sur la présence de professeurs étrangers invités et les UR pour compléter son offre de formation. Par ailleurs, les doctorants bénéficieront largement de la formation doctorale mutualisée à l'échelle de l'UBL, dispensée notamment par l'Ecole de docteurs. L'organisation de cette dernière sera structurée autour de huit personnes : un ingénieur d'études (IGE) et deux gestionnaires pour le service de coordination de la politique doctorale, un IGE pour l'informatique et la communication, un IGE et deux gestionnaires pour le suivi de l'insertion, et un IGE pour l'international. La participation des doctorants à des écoles et journées de recherche sera encouragée par l'ED EDGE. Un des temps fort annuel sera la Journée Doctorale en Sciences économiques et Sciences de gestion, à laquelle chaque doctorant devra participer au moins une fois durant sa thèse. Il faudra veiller à une certaine maîtrise des dérogations de formations afin que les crédits de formation ne soient pas trop aisément validés par les doctorants. Enfin, une systématisation de l'évaluation des formations par les doctorants serait nécessaire.

Concernant l'importante question du suivi des doctorants, l'ED SHOS a mis en place des comités de suivi de thèse (CST) annuels pour les demandes de réinscriptions et de dérogations. Disciplinaires et incluant une audition des doctorants, ces CST semblent bien organisés. Dans l'ED DEGEST, le suivi des doctorants est assuré grâce à la mise en place systématique d'un CST composé au minimum de trois membres (le directeur de thèse, un professeur extérieur, un professeur local), dont on ignore toutefois précisément à partir de quelle année de thèse il intervient et qui apparaît souvent comme une simple collecte de signatures, sans réel échange. On sait seulement qu'au sein de cette ED, une inscription en 8^{ème} année est subordonnée à une audition éventuelle du doctorant et une décision motivée du Conseil de l'école. Cette intervention de l'ED est manifestement trop tardive et témoigne d'un suivi insuffisant des doctorants.

Le projet de l'ED EDGE propose de reprendre le dispositif des CST. Aucune réinscription ne sera automatique d'une année sur l'autre pendant les trois premières années : une lettre de soutien formel du directeur de thèse (éventuellement complétée par un avis externe) sera obligatoire. De surcroît, des auditions auront systématiquement lieu au-delà de la 4^{ème} année puisque le rapport d'un CST sera indispensable pour toute dérogation d'inscription. Les dérogations au-delà de cinq ans ne seront accordées qu'à titre exceptionnel.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs qu'utilise l'ED SHOS repose sur l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur en Bretagne qui effectue tous les ans deux enquêtes auprès des docteurs de l'UEB (un an et trois ans après la soutenance), fournissant globalement de bons indicateurs : 43 réponses sur 46 pour l'enquête 2014 concernant les diplômés de 2013 et 106 réponses sur 147 pour ceux de 2010. A l'ED DEGEST, l'enquête de suivi a été organisée grâce à *LUNAM Docteur* (enquête automatisée transmise aux docteurs à leur adresse électronique personnelle à la date de la soutenance de la thèse). Le taux de réponses étant très faible, l'ED a lancé en juin 2015 une enquête auprès des directeurs de thèses sur le devenir de leurs anciens doctorants qui ont soutenu au cours des cinq dernières années. Annoncé comme encourageant, le résultat n'a toutefois pas pu être fourni. Le projet de l'ED EDGE envisage de conserver les plus performants outils statistiques déjà existants. En ce qui concerne l'après-thèse, l'école doctorale devrait encourager l'accompagnement de ses docteurs en termes d'information à leur attention, d'insertion dans des réseaux, ou encore de préparation à certains concours.

Les résultats montrent qu'à l'ED SHOS, en particulier, l'insertion professionnelle des docteurs est importante dans l'enseignement et la recherche, en France et à l'étranger (plus de 50 % pour les diplômés de 2010 et 2011). L'enquête de janvier 2014 sur les 43 titulaires du doctorat en 2010 (avec 75 % de réponses) montre qu'environ 90 % des diplômés étaient en activité ; seuls 4 % affirmaient être réellement en recherche d'emploi. L'enquête à un an sur les docteurs de 2013 (avec un taux de réponse de 74 %) montre que 82 % des répondants ont un emploi (hors contrat post-doctoral), dont un tiers en en contrat à durée indéterminée. Pour l'ED DEGEST, on note également une bonne insertion dans les métiers de l'enseignement supérieur : 18 des 52 docteurs de 2013-2014 et 25 des 45 docteurs de 2014-2015 ont intégré la fonction publique en qualité de chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs de recherche. Rien ne montre précisément que l'exploitation des données de l'insertion soit clairement utilisée par les écoles doctorales comme outils de pilotage de leur politique de formation, hormis les formations destinées à intégrer les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. De même, les dispositifs pour la valorisation du doctorat sont perfectibles, à l'image de l'initiative de l'ED DEGEST qui a créé un prix pour valoriser les meilleures thèses. En matière de communication, l'ED EDGE pourrait mettre en avant, sur son site internet, les docteurs candidats au « *job market* » et mentionner les directeurs de thèse potentiels afin d'orienter les futurs doctorants.

Autoévaluation et projet :

On peut déplorer qu'aucune autoévaluation n'ait été vraiment organisée à l'échelle de l'établissement, ainsi que l'absence de concertation entre les écoles doctorales de la ComUE. L'autoévaluation a été pilotée en interne, ce qui a pour effet de produire des bilans très peu homogènes. De ce fait, il est parfois difficile d'imaginer ce que sera finalement la politique de la nouvelle ED EDGE issue de la fusion/restructuration d'écoles fondatrices fournissant des informations parfois disparates.

Pour autant, l'ED SHOS a fourni un excellent travail d'autoévaluation (en son sein), dans lequel seules quelques rares questions demeurent en suspens ; divers tableaux et graphiques complètent utilement l'exposé. En revanche, l'autoévaluation de l'ED DEGEST, malgré des points très positifs dans son bilan, demeure un peu rapide, évasive et parfois contradictoire, et assez faible quant au suivi de l'insertion de ses docteurs.

Appréciation globale :

La fusion partielle de deux écoles doctorales (SHOS et DEGEST), pour aboutir à la création d'une école doctorale multisites mais au périmètre disciplinaire resserré (économie et gestion) constitue une opportunité permettant sans doute de construire une entité plus cohérente et, à terme, de mieux répondre aux besoins des doctorants.

Il appartient à l'ED EDGE de saisir cette opportunité pour obtenir de la ComUE UBL le soutien qui lui est nécessaire et pour fixer les règles d'harmonisation de sa politique, s'inspirant des meilleures pratiques des deux écoles doctorales dont elle est issue. L'ED EDGE devra maintenir ses efforts concernant les critères de recrutement de ses doctorants (afin de garantir la qualité de ses effectifs), de maîtrise de la durée des thèses ou encore d'harmonisation des concours organisés pour l'attribution des contrats doctoraux.

Le projet est ambitieux, notamment au regard de l'élargissement territorial et, moyennant quelques aménagements, cohérent en termes de formation et de suivi doctoral. La gouvernance semble bien investie et le projet EDGE constructif dans la mesure où les deux ED actuelles (SHOS et DEGEST) affichent des objectifs et des pratiques convergentes dans le domaine économie/gestion.

Points forts :

- Cohérence du périmètre disciplinaire et bon adossement scientifique.
- Direction constructive et politique doctorale convergente.
- Suivi et encadrement satisfaisants des doctorants pendant leur thèse.
- Maîtrise des durées de thèse en Economie et en Gestion.
- Bonne politique d'ouverture internationale et d'accueil des doctorants étrangers.
- Bonne stratégie de communication externe de l'école doctorale.

Points faibles :

- Périmètre géographique étendu.
- Absence de détermination des moyens et budget non établi.
- Insuffisance de l'offre de formation disciplinaire (Economie).
- Accompagnement post-doctoral à améliorer.
- Faible sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED.

Recommandations pour l'établissement

La future ED EDGE devrait parvenir à harmoniser les pratiques existant au sein des deux écoles doctorales fondatrices, notamment pour le suivi et la durée des thèses. L'offre de formation disciplinaire devrait être mieux adaptée aux besoins des doctorants grâce à une mutualisation des moyens au sein de la nouvelle ED.

L'ED EDGE pourrait envisager de constituer un jury unique pour l'attribution des contrats doctoraux afin d'harmoniser davantage les pratiques de recrutement des doctorants.

Le nombre de contrats doctoraux attribués récemment en Economie ou en Sciences de gestion sur le site de Nantes est trop limité. Un effort de la part de l'Université de Nantes serait donc louable et souhaitable pour renforcer la dynamique du site nantais dans ces disciplines au sein de l'ED EDGE.

Les établissements auront notamment la responsabilité d'attribuer à l'ED EDGE les moyens matériels pour développer son projet dans un périmètre géographique générateur de dépenses (importance des effectifs, déplacements, gestionnaires des collèges doctoraux de sites, etc.) en évitant de baser le financement sur le nombre de doctorants (et uniquement durant les trois premières années), sans tenir compte des indicateurs de performance de l'école doctorale en termes d'encadrement, de durée de thèse, et d'insertion professionnelle.

Observations de l'établissement

RÉF. : AL/PO/16/147

Rennes, le 11 juillet 2016

Affaire suivie par : Mission Recherche

Objet : Observations sur l'évaluation HCERES de l'Ecole Doctorale EDGE

Madame, Monsieur,

L'Université Bretagne Loire et l'ensemble des établissements demandant la co-accréditation ou l'association remercient les comités d'experts ayant évalué les projets d'écoles doctorales portées par la ComUE. Les recommandations qui ont été émises vont nous permettre d'améliorer la structuration de nos écoles doctorales.

Ces évaluations se sont déroulées en février 2016 soit 2 mois après la parution de décret de création de l'UBL qui était alors sous administration provisoire. Les dossiers des projets d'école doctorale ont été constitués dans des délais très contraints à la suite de la nomination des directions (9 mars 2016) et directions adjointes (5 mai 2016) des futures écoles doctorales UBL.

Nous souhaitons apporter un certain nombre d'éclairages sur les recommandations faites.

Nous sommes en train de travailler sur l'harmonisation des procédures via plusieurs documents que sont les conventions en vue de l'accréditation pour chaque ED, une charte du doctorat en cohérence avec le nouvel arrêté de la formation doctorale et les règlements intérieurs des futures écoles doctorales contenant un socle commun.

La répartition des budgets de la formation doctorale et des contrats doctoraux sont en cours de réflexion au sein des établissements et seront précisées dans la convention en vue de l'accréditation. Le rôle des écoles doctorales dans le processus de recrutement sera réaffirmé pour s'assurer que les critères soient clairs et explicites.

La réflexion sur l'offre de formations doctorales sera organisée de façon collégiale au sein de l'Ecole des Docteurs qui permettra d'identifier les formations pouvant être dispensées via des outils numériques, ou si les formations nécessitent d'être dupliquées sur les sites au sein des collèges doctoraux. Ces dernières pourront être organisées par d'autres formateurs mais conduiront à l'acquisition des mêmes compétences. L'offre de formations disciplinaires sera assurée par les écoles doctorales qui réaliseront un rapport annuel du suivi et de l'évaluation qui sera présenté devant le conseil de l'école des Docteurs.

La mise en place d'un observatoire sur le périmètre de l'UBL est un atout pour l'analyse de données équivalentes. La méthodologie est conservée de celle de l'UEB qui est reconnue au niveau national. Les études passées ont bien montré la nécessité de rester sur un système de proximité pour augmenter le taux de réponses. Un travail important est en cours pour assurer une meilleure communication aux écoles doctorales via des sites internet souples produits par l'UBL et une réflexion est en cours sur la mise en place de newsletters.

Le changement engendré par la reconfiguration des écoles doctorales sera pris en compte par un accompagnement des gestionnaires sur l'utilisation des nouveaux outils (Amethis et « thesesenbretagneloire ») et sur les différents rôles des structures d'organisation de la formation doctorale. Les gestionnaires sont des relais essentiels à l'appropriation par les doctorants de ces structures.

L'ED EDGE a bien pris connaissance des avis et recommandations des experts du HCERES. Elle n'a pas d'observations particulières à apporter sur le rapport d'évaluation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Sur proposition de la direction de l'Ecole Doctorale EDGE

Le Président de l'Université
Bretagne Loire



Pascal OLIVARD